

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2016**

A destination de la presse

LOTISSEMENT LA NOURIAIS - PROJET CREATION LOGEMENTS LOCATIFS

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil de créer un nouveau lotissement à la Nouriais sur la parcelle YB n°7 et d'y inclure des logements locatifs. Il convient donc de solliciter un organisme HLM pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande la programmation de 10 à 14 logements au titre de l'année 2017/2018
- Sollicite FOUGERES HABITAT, OPH du Pays de Fougères comme constructeur
- S'engage à mettre à disposition de FOUGERES HABITAT un terrain viabilisé et aménagé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et à solliciter les aides et subventions pouvant être accordées.

SYNDICAT DES EAUX – RAPPORT ACTIVITES 2015

Après présentation du rapport d'activités 2015 du Syndicat des Eaux présenté par Monsieur Helbert, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce document qui est consultable en mairie

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION – RAPPORT ACTIVITES 2015

Après présentation du rapport d'activités 2015 du Syndicat Départemental d'Electrification présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce document qui est consultable en mairie.

TAP : PROJET FINANCEMENT 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délégation de services publics des TAP du Coglais à la SPL Services Familles Marches de Bretagne depuis le 1^{er} septembre 2014.

La SPL propose un budget prévisionnel de 165.05 € par élève scolarisé pour l'année scolaire 2016/2017, si les TAP sont déclarés en accueils de loisirs sans hébergement et avec une participation financière des familles de 30 €/par enfant.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité approuve le budget tel que présenté.